

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette  
Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 23 janvier 2024

PRESENTS :

M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;  
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA,  
J.GUILLAUME, Echevins;  
C.FETTEN, C. PHILIPPART, M.PHILIPPE,  
A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX,  
N.GERADIN, V.PENNOY, C.CRINS, F. MATHURIN,  
P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M.BUYTAERT,  
Conseillers communaux  
J-Y BROUET, Directeur général

**OBJET : Installation de toilettes annexées au Syndicat d'Initiative de Nadrin  
Délibération du Conseil communal du 22 novembre 2023 - Révision  
Examen et approbation**

Le Conseil,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures,  
notamment son article L1122-30 ;

Vu les arrêtés royaux des 14 février 1967 et 24 septembre 1969 réglant l'octroi des subventions  
allouées pour le développement de l'équipement touristique ;

Vu les arrêtés ministériels des 6 mars 1967 et 24 septembre 1969 réglant l'octroi des subventions  
allouées pour le développement de l'équipement touristique ;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 novembre 2023 décidant :

Article 1 : D'approuver l'avant-projet d'un montant de 88.925,93 € toutes taxes comprises pour  
l'installation de toilettes publiques dans le village de Nadrin et les annexes y relatives.

Article 2 : De solliciter une subvention en matière d'Equipement touristique au Commissariat général  
au Tourisme, Direction des Attractions et des Infrastructures touristiques, Avenue Gouverneur  
Bovesse n°74 à 5100 Namur (Jambes).

Vu le courriel du Commissariat général au Tourisme daté du 10/01/24 ;

Vu le grand nombre de touristes dans le village de Nadrin et les villages avoisinants (plusieurs balades  
au départ de la place du centre de Nadrin, plusieurs hébergements touristiques, ... ) ;

Vu que ces toilettes sont destinées aux touristes qui fréquentent le Syndicat d'Initiative de Nadrin ;

Considérant que ce dossier doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et qu'il sera  
envoyé à la Direction des Attractions et des Infrastructures touristiques, Avenue Gouverneur Bovesse  
n°74 à 5100 Namur (Jambes) ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 10/01/2024 conformément à  
l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du ;

**Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,  
Par voix, pour abstention et opposition,**

**Décide :**

Article 1 : De réviser la délibération du Conseil communal du 22 novembre 2023 en remplaçant l'intitulé « Installation de toilettes publiques à Nadrin » par « Installation de toilettes annexées au Syndicat d'Initiative de Nadrin ».

Article 2 : D'approuver l'avant-projet d'un montant de 88.925,93 € toutes taxes comprises pour l'installation de toilettes annexées au Syndicat d'Initiative de Nadrin et les annexes y relatives.

Article 3 : De s'engager :

- A prévoir la quote-part d'intervention financière locale, soit 40 % à notre budget ;
- A maintenir l'affectation touristique de la subvention pendant un délai de 15 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la liquidation totale de la subvention ;
- A entretenir et maintenir en bon état la réalisation subsidiée.

Article 4 : De solliciter une subvention en matière d'Équipement touristique au Commissariat général au Tourisme, Direction des Attractions et des Infrastructures touristiques, Avenue Gouverneur Bovesse n°74 à 5100 Namur (Jambes).

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE DATE QUE DESSUS :

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,  
(s)J-Y.BROUET

Le Président,  
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,  
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre,  
M.CAPRASSE